



Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

Déclaration liminaire à la CAP des greffiers du 27 au 29 mai 2019

Les attaques contre la fonction publique et le statut des fonctionnaires vont encore supprimer des garanties non seulement pour les agents de la fonction publique, mais également pour les citoyens, le statut général étant le meilleur rempart contre l'arbitraire.

Par ailleurs, recruter des contractuels à la place de fonctionnaires ne fera pas baisser la masse salariale et le supposé coût pour l'État, mais ne fera que précariser encore un peu plus les travailleurs de la fonction publique.

Sans compter que ce gouvernement qui ose se dire progressiste poursuit son travail de sape des instances représentatives du personnel, telles les CHSCT, si nécessaires au regard des conditions de travail imposées, ou les CAP.

C'est d'ailleurs, malheureusement pour l'ensemble des collègues, l'une des dernières CAP de mutation à laquelle nous participons...

Ce gouvernement s'attaque également aux Domiens en supprimant la bonification de 30 jours et la prise en charge des frais de transport. L'administration cherche à se dédouaner de tout, y compris de son passé colonial.

Pour preuve du manque de moyens de ce ministère, les livrets de CAP : plusieurs erreurs dans les cahiers, des omissions, des mentions approximatives... Ajoutons à cela la non transmission de dossiers par certains SAR, les refus des rapports sociaux pour certains collègues, ce qui crée une inégalité, etc.

A cela s'ajoutent les soucis d'indemnité temporaire de mobilité en Corse, le paiement avec retard des frais de déplacements des placés, les procédures inquisitrices avant la mise en paiement des heures supplémentaires...

Nous souhaitons souligner le traitement indigne réservé à nos collègues handicapés, malgré les grands messes organisées par l'omniprésent secrétariat général qui entend expliquer aux uns et aux autres comment travailler ensemble et comment accueillir nos collègues handicapés

Combien de postes fonctionnels ont d'ores et déjà disparu ?

Nous avons demandé les statistiques relatives aux collègues partis en détachement, nous les attendons toujours !

Il est lamentable qu'une ancienne élue CAP ose affirmer qu'il n'est pas possible d'obtenir sa mutation sans être syndiqué-e, quel bon moyen de décrédibiliser les CAP et les organisations syndicales !

Nous ne reparlerons pas de l'amiante au TGI de Cayenne et au TGI de Créteil, ni des primes de fin d'année que doivent percevoir les collègues de catégorie C ainsi que les B corps communs !

Les fossoyeurs de la justice creusent le tombeau de la démocratie !